

DÉPARTEMENT

Ain

COMMUNE

SAINT-JEAN LE VIEUX

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé


par nous, M. Roger FARJOT, Commissaire Enquêteur

commencé le 14 mai 2018

pour une durée de trente jours, soit jusqu'au 12 juin 2018 inclus

A SAINT JEAN LE VIEUX le 14 mai 2018

Signature

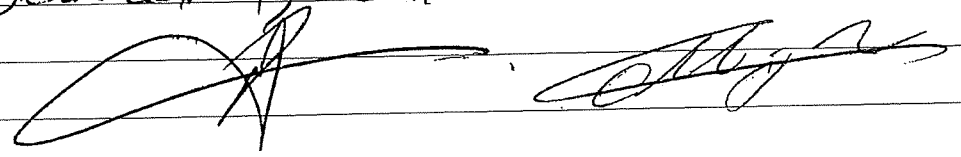


Modèle 5421.30

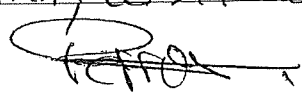


87500 Saint-Yrieix

M. et Mme Alain et Christine MERLIN, 87 Chemin de la Bataille,
 61400 ST Jean le Vieux = demandent que leur parcelle ZC 514
 située en zone UBR soit reclassée en zone UB du fait que des
 travaux ont été faits sur la parcelle = semblablement au niveau
 du Chemin de la Bataille et construction d'un muret autour de
 la parcelle, qui protègent du ruissellement éventuel d'eaux
 provenant des terrains avoisinants - Surtout ils signalent
 que depuis le changement de diamètre du tuyau d'évacuation
 des eaux pluviales qui permet l'évacuation du fossé situé
 en face de la parcelle (effectué par la commune il y a
 environ 5 ans), il n'y a plus aucun débordement de ce
 fossé sur la route et sur leur terrain lors de fortes pluies -
 St Jean le Vieux le 17 mai 2018 -



Suite à l'élaboration du PLU sur la commune, je voudrais
 vous adresser notre requête sur les parcelles ZC 481 et ZC 482
 situées au "Four à Craux", Chemin des Picardières. Pourquoi
 remettre en ~~question~~ zone agricole ces 2 parcelles actuellement en
 zone constructible, alors que tous les réseaux sont installés :
 eaux, assainissement collectif, électricité et téléphone en surface le
 long de la route bordant ces 2 parcelles. En cédant plus de 2m
 de largeur sur route la longueur des 2 terrains à la commune cela permet
 la viabilisation de ces parcelles → (CU positif en 2000 lors du partage)
 un dernier CU b rous a été accordé le 07.02.17, bornage fait
 le 07.09.17 par géomètre, une D.P. de division parcellaire a été
 obtenue exactement le 11.07.18. Pourquoi remettre en constructible
 un secteur mal desservi comme "Sécheron" avec de nombreux tracteurs de bois et
 r des parties dangereuses. alors que laisser continuer de construire aux particuliers
 serait plus profitable pour la commune - par rapport aux autres frères et sœurs
 des voisins lésés car le partage avait été fait avec ces 2 parcelles constructibles.
 en l'absence, le 17 mai 2018 PERRIN Jean Pierre le 17 MAI 2018




CARRON Marie Odile

28 Bis Cours Aristide Briand 69300 CALUIRE

CARRON Pierre

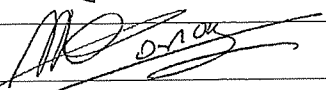
Chateau du Pinelier 49370 ST ELEMEN DE LA PLACE

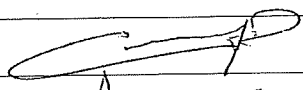
Nous confirmons notre contestation du PLU, telle qu'exposée dans notre courriel en date du 17 mai 2018 remis à Monsieur le commissaire enquêteur.

En résumé, nous contestons formellement la coupure arbitraire de notre terrain (section ZC n°82, près de VAREY) actuellement constructible, en deux parties dont une devenant inconstructible, alors que les parcelles voisines sont déjà construites.

Nous notons de plus, que la commune semble vouloir développer d'autres zones plus isolées (comme Secheron) ce qui conforte notre argumentation.

St Jean le Vieux le 17 mai 2018


Marie Odile Carron

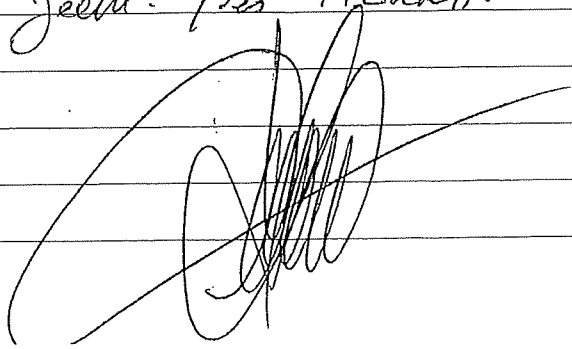

Pierre Carron

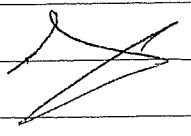
Claude ARCIDIACO et Jean Yves PIERRAT

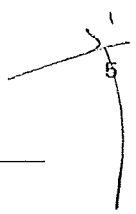
Nous demandons le passage de la Parcelle cadastrée ZC N°35 dudit Foss à usage en constructible dans la continuité du lotissement Contigné. Nous fournissons une argumentaire comprenant 6 pages dans lequel nous exposons notre demande ainsi que les modalités d'accès.

Jean Yves PIERRAT

Claude ARCIDIACO



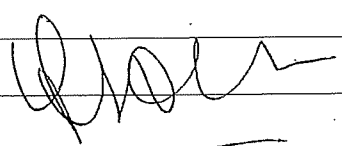


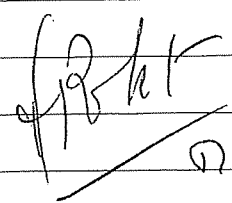


Véronique ROBERT et Michèle ROBERT
Secteur Bourg Nord Zone 1AU

Nous sommes complètement opposés à la construction de logement en R+1 et R+2. Cette zone est située dans un endroit calme au sein du quartier. Le paysage est particulièrement esthétique et caractéristique des villages de campagne. Comment envisager dans cette zone la construction de plusieurs logements. Cela serait détruire la beauté de lieux le long d'une rivière ou il a été toujours impossible de construire. Préservons le charme de cet endroit SVP.

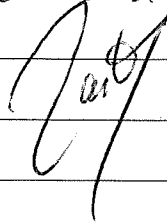
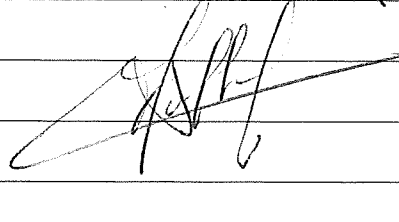
Une lettre suivra au commissaire enquêteur.


V. Robert


M. Robert

Gaillard Charles, 423 ch. des Pâquis, 74560 Tonnetien - Tornex
 Gaillard Florian, 137 impasse de la Paladière, 74930 Reignin
 représentant l'indivision des enfants Gaillard Aurélie par
 RECOURS amiable de déclassement de la parcelle cadastrée
 ZC n° 562, dont les 700 m² situés le long du ch. des Pâquis, à
 Urey, cette parcelle est actuellement classée ANA, seul secteur
 à vocation pavillonnaire. Toutes les viabilités, y compris l'élargissement
 du chemin, ont été réalisées par la commune pour urbaniser cette zone.
 Nous souhaitons la réintégration de cette bande de Terrain en zone
 constructible ou en réserve constructible.

Voir tous les détails dossier en annexe de 17 pages documents

Madame et Monsieur LATOUC Haguelte née
 PHODÉT Demeurant 3 impasse du Coteau
 PONT EVEQUE 38780

Nous nous opposons à la récupération d'eau communale
 sur la parcelle n° 1464 - suite à notre
 passage ce jour 24 mai 2018. M^{lle}

Latouche

26 mai 2018

Faure Raphaël demeurant 331 Route de Bourg à Saint Jean
 ne souhaite pas voir dégrader son environnement par des maisons
 d'habitation elles toutes proches. Actuellement vive sur des prés.

Faure

PERMANENCE du 26 mai 2018 (N°4)

Je soussigné, Roger Fayot, Commissaire Bénévoles, déclare
 avoir vérifié ce jour à 9 heures, la composition du
 dossier enquête et atteste de sa complétude.

A Saint Jean le Vieux
 le 26 mai 2018

26 Mai 2018.

Jacques DARGAUD 11 chemin du clozeau
01610 St Jean le vieux

Renseignements pris pour les parcelles 293 -
294 - 295 section AC pour connaître
l'évolution de l'urbanisme dans ce secteur.

26/05/2018 BELLATON Patricia (pour famille BELLATON Georges, pour Mme DIALLEY
32 impasse Les ORSETS HAUTERIVE (née Bellaton et Mme Moirant née Bellaton)

* Parcelle n°2 ZH (sur l'Ormay) : souhaiterions que cette parcelle soit en tout ou
en partie en zone constructible = parcelle facile d'accès, touchant une parcelle
déjà construite (n°3)

* Parcelles 432/433/434 (famille Bellaton Georges) : souhaiterions que ces parcelles
deviennent constructibles si un agrandissement de la zone constructible est envisagé sur ce secteur.

* Parcelles 49/47 (aux Orsets) : ces parcelles apparaissent en zone inondable
sur le projet. Nous ne comprenons pas cette classification car les parcelles 50/51/52
sont elles constructibles. Nous n'avons pas subi d'inondation. Nous souhaiterions
que les parcelles 47 et 49 soient classées de la même manière que les parcelles 50/51/52.

* Parcelles 36/37 : souhaiterions également que ces 2 parcelles deviennent
constructibles. (Prolongement de zones déjà construites pour les parcelles 36, 49, 47)

En vous remerciant pour l'étude de ces demandes, Cordialement,

26/05/2018 - EYRAUD Gilles

Parcelles 182 et 75

Les projets d'aménagement Zone 1 AU "chez Pillet" et "Route
de Bourg Nord" nous inquiètent d'une part, de part la
densité d'habitations générées dans un quartier ancien
"de Mermand" qui va être dénaturé et d'autre part, par
un afflux de circulation dans un quartier où il existe
déjà un problème récurrent à ce sujet (trottoirs inexistant,
circulation poids lourds, vitesse excessive malgré
écluses des véhicules légers) Plutôt que de pénaliser le

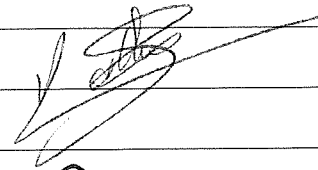
Terrain de quatre propriétés, ne peut-on pas plutôt se replier sur le stade de football utilisé depuis plus de 25 ans et où la desserte/voie de circulation est existante.

~~grace~~

15 J'ai déposé le jeudi 24 Mai 2018, un dossier auprès du commissaire enquêteur, et à ce jour il n'apparaît toujours pas sur le registre "avis du public". Pourquoi?

A S^t Jean le Vieux le 4 Juin 2018

M^{me} MATHIEU Suzanne
192 Route de Lyon
S^t Jean le Vieux

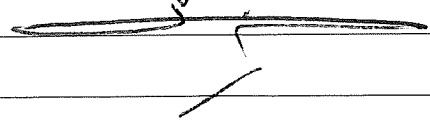


PERMANENCE n° 5 du 6 JUIN 2018

Je soussigné, Roger Farjat, Commissaire Enquêteur, déclare avoir vérifié ce jour à 9 heures, la composition du dossier d'enquête et atteste de sa complétude.

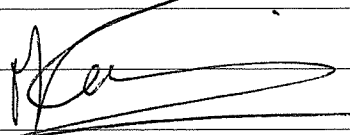
A Saint Jean le Vieux,

le 6 juin 2018



16

le 06/06/2018 M^r Fournier Mathieu demeurant à Ambonay 01500, le Bellaton vient pour le projet d'extension de la STEP de Hauterive, actuellement exploitant agricole sur ces terrains, j'étais au courant du 1^{er} plan d'extension de STEP qui me convenait car elle était dans la continuité et maintenant on veut la déplacer dans un autre îlot agricole. Cette modification engendre des complications sur la mise en culture de la nouvelle parcelle. En aucun cas le risque d'inondations sera résolue s'il devait en avoir, vu la différence de hauteur entre les deux parcelles.



A St Jean le vieux le 06/06/2018
M^r Fournier Mathieu

17

En tant que délégué structure sur la commune, je suis en accord total avec la remarque faite par M^r Fournier Mathieu

A St Jean le Vieux le 06/06/2018
M^r MATHIEU Sébastien



18

A St Jean le Vieux le 06/06/2018
M^r VIAL Gérard 248, route de Bourg.

Nous nous opposons totalement aux PLU qui nous est proposé au regard 'Pui', nous voulons garder notre tranquillité aux PLU 1 AU Zones.

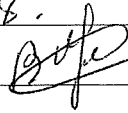
M^r VIAL Gérard

BORSA Remy Ghislaine 212 Route de Bourg St Jean le Vieux.

19

Nous sommes en désaccord pour le plan PLU des Zones 1 AU

A St Jean le Vieux le 6 Juin 2018.



le 6/6/2018

Je soussigné M^r FRONC DEMUS demande
le certificat d'urbanisme du terrain ZCS63 en
vue de la construction d'une maison individuelle

M^r FRONC DEMUS
So allée Claude Royer
01960 Peronnas.

[Signature]

le 6/06/2018

Je soussigné M^r Dialley Jean Louis au nom
de Mme Dialley Marie Thérèse demande le classement
du terrain "Sur l'Ormay" ZH N°2 en zone constructible
UB. Auparavant ce terrain était classé pour moitié
en zone constructible et l'autre moitié en zone non
constructible, dans le nouveau projet il est classé en
totalité en zone Naturelle.

Dialley Marie Thérèse 2 rue Le Cheveau 01500 Ambilly

[Signature]

6^{ème} et dernière PERNANENCE le 12 JUIN 2018

Je soussigné, Roger Fayot, Commissaire Enquêteur, déclare
avoir vérifié ce jour à 9 heures, la composition du dossier d'enquête
et atteste de sa complétude.

A Saint Jean Le Vieux
le 12 juin 2018

[Signature]

Le 12/06/2018 à St Jean le Vieux

Le soussigné Pierre-Henri BOUGUET demeurant
37 Route de Lyon - 01640 St Jean le Vieux, demande
le rattachement des parcelles "les Orsets" B 1491 et 1461
au reste de la propriété d'origine Barballat à la zone UA
Ces 2 hangars ne sont pas inondables, ils ont été
construits sur le point le plus haut du quartier,
pour stocker les récoltes et effectuer les battages.

Pièce jointes : photos

Pierre-Henri BOUGUET

Le 12 juin 2018 à St Jean le Vieux.

Le soussigné, Frank BOUVET, représentant la sei du Tailleandier
39 rue du Champ de Forge 01640 St Jean le Vieux -

- demande l'annulation du classement ^{1AU} de la parcelle n° 64 situé
33 impasse de la forge et de conserver un classement en zone N

En effet nous souhaitons pouvoir conduire sur les dépendances à
la maison (ancienne forge) un projet de réhabilitation de ce site avec
une vocation "bio-touristique" : gîtes, chambres d'hôtes, écotourisme...

un projet de type R+1/R+2 tel qu'il est proposé avec le
classement 1AU d'une partie de notre terrain et totalement bloquant
pour la réhabilitation des dépendances chargées d'histoire.

Pour la sei du Tailleandier.
Frank. BOUVET.